

Vue d'ensemble de la coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe

(1^{er} juillet – 31 décembre 2016)

Partie I. Objectifs, méthodes et analyse de la coopération	2
1. Introduction.....	2
2. Objectifs fondamentaux – Que recherchons-nous et dans quels domaines ?.....	2
3. Méthodes et analyse de la coopération.....	3
3.1. Mécanismes permanents de coopération	3
3.2. Formes de coopération au niveau opérationnel.....	3
3.3. Evaluation de la coopération.....	5
Partie II. Projets et activités menés (1 ^{er} juillet 2014 – 31 décembre 2016)	5
1. Exemples de coopération interinstitutionnelle et réglementaire	5
2. Autres contacts et activités de coordination au niveau interinstitutionnel.....	6
3. Exemples de projets communs et d'autres types de coopération opérationnelle dans différents domaines thématiques.....	7
3.1. Projets communs FRA-CdE	7
3.2. Coopération opérationnelle dans différents domaines thématiques	8
Racisme, xénophobie et intolérance associée	8
Cooper Coopération relative aux Roms et aux Gens du voyage	9
Egalité et non-discrimination	10
Droits de l'enfant	12
Asile, immigration et intégration des migrants, visas et contrôle aux frontières.....	13
Accès à une justice efficace et indépendante	14
Droits sociaux.....	14
Société de l'information, respect de la vie privée et protection des données	15
Bioéthique.....	15
Éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, et promotion des droits fondamentaux	15
Droits de l'homme au niveau local.....	16
3.3. Coopération CdE-FRA-Equinet-ENNHRI dans le cadre des plateformes thématiques	17

Partie I. Objectifs, méthodes et analyse de la coopération

1. Introduction

La coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (l'Agence ou FRA) et le Conseil de l'Europe (CdE) repose sur le Règlement portant création d'une Agence des droits fondamentaux¹ et sur l'Accord entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe concernant la coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, adopté en 2008². Cet accord établit un cadre général de coopération entre l'Agence et le CdE en vue d'éviter les doubles emplois et de garantir la complémentarité et la valeur ajoutée des activités. Conformément au paragraphe 23 de l'accord, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne (UE) ont décidé, sur la base d'une évaluation positive de la coopération, de ne pas réviser l'accord pour le moment, car il offre un instrument approprié et souple de coopération.

La coopération entre l'Agence et le CdE n'a cessé, ces dernières années, d'aller dans le sens d'une amélioration de la coordination des activités et des synergies entre les deux organisations. Le présent document expose les principaux objectifs et méthodes de cette coopération et donne des exemples concrets d'activités de coopération menées dans différents domaines entre le 1^{er} juillet 2014 et le 31 décembre 2016.

2. Objectifs fondamentaux – Que recherchons-nous et dans quels domaines ?

Les objectifs et les priorités stratégiques essentiels de la coopération ont trait à la promotion et à la protection des droits de l'homme tels qu'ils ont été définis au cours d'un échange de vues approfondi entre l'Agence et le CdE. La coopération entre les deux organisations est essentiellement axée sur :

- l'élaboration de projets communs dans des domaines de préoccupation commune ;
- l'ouverture d'un dialogue avec divers parties prenantes pour améliorer la situation des droits fondamentaux en Europe ;
- la coordination des activités de communication pour sensibiliser aux droits fondamentaux ;
- l'information réciproque sur les résultats des activités de chaque organisation ;
- l'échange de données et la consultation réciproque au niveau opérationnel.

La coopération est menée dans des domaines thématiques précis du cadre pluriannuel de l'Agence (2013-2017), approuvé par le Conseil de l'Union européenne et adopté le 11 mars 2013³ :

- a) l'accès à la justice ;
- b) les victimes de la criminalité, y compris l'indemnisation des victimes de la criminalité ;
- c) la société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel ;
- d) l'intégration des Roms ;
- e) la coopération judiciaire, excepté en matière pénale ;
- f) les droits de l'enfant ;
- g) les discriminations fondées sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ;

¹ Règlement N° 168/2007 du Conseil du 15 février 2007 portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, JO L 53, 22.2.2007, p. 1.

² Accord entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe concernant la coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, JO L 186, 15.7.2008, p. 7.

³ Décision n° 252/2013/UE du Conseil du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017, JO L 79, 21.03.2013, p.1.

- h) l'immigration et l'intégration des migrants, les visas et les contrôles aux frontières ainsi que l'asile ;
- i) le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

3. Méthodes et analyse de la coopération

3.1. Mécanismes permanents de coopération

Les différents mécanismes prévus dans le Règlement portant création d'une Agence des droits fondamentaux et dans l'Accord entre l'UE et le CdE garantissent la complémentarité des relations entre l'Agence et le CdE. Par exemple, le CdE a nommé une personnalité indépendante appelée à siéger au conseil d'administration et au bureau exécutif de la FRA, et des représentants du Secrétariat du CdE sont présents en qualité d'observateurs aux réunions du conseil d'administration de l'Agence. De plus, une fois par an, un haut représentant du CdE est invité à intervenir devant le conseil d'administration de la FRA, ce qui permet aux deux organisations d'avoir un échange de vues et tient le conseil d'administration de l'Agence pleinement informé des activités de premier plan prévues par le CdE. Des échanges de vues annuels entre le Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT) du Comité des Ministres, la personnalité indépendante désignée par le CdE, la Présidente du conseil d'administration de la FRA et le directeur de la FRA contribuent encore à l'efficacité de la coopération entre les deux organisations.

De plus, le CdE participe aux travaux de la FRA avec des organisations de la société civile, essentiellement par l'intermédiaire de la Plateforme des droits fondamentaux de l'Agence. Le 25 mars 2015, la FRA a pris part à une réunion à Paris avec la Conférence des OING du CdE afin de connaître les interlocuteurs du CdE et d'étudier d'éventuelles synergies et coopérations. Des conférences téléphoniques ont eu lieu aux mois d'août et d'octobre 2016 entre le Président de la Conférence des OING et le personnel de la FRA sur le thème de la réduction de l'espace civique, au terme desquelles il a été convenu de poursuivre la coopération.

Le Règlement portant création d'une Agence des droits fondamentaux prévoit des consultations entre l'Agence et le CdE lors de l'élaboration des programmes de travail annuels et du rapport annuel sur les droits fondamentaux de l'Agence (article 9 du Règlement portant création d'une Agence des droits fondamentaux). Ainsi, les priorités, les activités et les conclusions du CdE sont dûment pris en compte dans les documents clés de la FRA en général et dans son rapport annuel (*Rapport sur les droits fondamentaux*) en particulier. De plus, l'article 3 de l'Accord entre l'UE et le CdE sur la coopération entre les deux organisations dispose que l'Agence et le CdE désignent chacun une personne de référence spécialement chargée des questions liées à leur coopération.

3.2. Formes de coopération au niveau opérationnel

La coopération opérationnelle entre la FRA et le CdE est une réalité quotidienne. Elle prend diverses formes : consultations sur des projets et des activités donnés, échange régulier de données et d'informations ; participation aux réunions préparatoires de projets, projets et activités communs ; participation aux structures de la société civile ; octroi du statut d'observateur auprès de plusieurs comités intergouvernementaux et comités de suivi des droits de l'homme du CdE et complémentarité par des renvois mutuels aux travaux de chacun. Les personnes de référence désignées par le CdE et l'Agence sont régulièrement informées de ces activités de manière à pouvoir faciliter l'ensemble du processus et à en garantir la continuité et la cohérence.

A ce sujet, l'Agence coopère au niveau opérationnel avec un certain nombre d'organes et de services concernés du CdE, dont le Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI). La jurisprudence de la CEDH

cite régulièrement les rapports de l'Agence.⁴ Les rapports de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance se réfèrent régulièrement, eux aussi, aux travaux de la FRA – notamment les enquêtes EU-MIDIS et LGBT, mais aussi le *Rapport sur les droits fondamentaux*. Au cours de l'année, l'ECRI a pris une part active à plusieurs événements organisés par la FRA. La collaboration comportait notamment une discussion visant à renforcer la coopération entre les institutions et les réseaux intéressés, en particulier en vue de traiter les thèmes des crimes de haine, des discours de haine, des Roms, de la migration, de l'asile et des droits sociaux en Europe.⁵ De surcroît, la FRA coopère aussi avec le comité européen des droits sociaux (CEDS), le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) ainsi qu'avec d'autres comités de surveillance des droits de l'homme, la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), la Commission de Venise, le bureau du Commissaire aux droits de l'homme, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les questions relatives aux Roms, le Représentant spécial du Secrétaire général sur les migrations et les réfugiés, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, la Conférence des OING, de même qu'avec la Direction générale Droits de l'homme et État de droit et la Direction générale de la Démocratie.

La FRA s'appuie, dans ses travaux, sur les normes du CdE et tient dûment compte des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et de la manière dont ils sont exécutés, des décisions et des conclusions du Comité européen des droits sociaux, des rapports et des activités d'autres organes de suivi des droits de l'homme et comités intergouvernementaux du CdE ainsi que des rapports du Commissaire aux droits de l'homme du CdE. Elle peut aussi se faire une idée en ligne de l'acceptation des obligations internationales en matière de droits de l'homme (Onu et CdE) des 28 Etats membres de l'UE. De plus, ces tableaux comparatifs comprennent des données sur l'acceptation de certaines dispositions de la Charte sociale européenne et le respect de ces dispositions (en pourcentage) tel qu'évalué par le Comité européen des droits sociaux ainsi que des statistiques de base de la Cour européenne des droits de l'homme sur les affaires relatives aux 28⁶. Le CdE est aussi régulièrement invité à formuler des observations sur les projets de rapports de la FRA pour veiller notamment à ce que les normes européennes en matière de droits de l'homme soient bien prises en compte.

À son tour, le travail du CdE est facilité par les informations et conclusions de la FRA. À titre d'exemple, les rapports du cinquième cycle de monitoring de l'ECRI sur la France, l'Italie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et le Royaume-Uni et le rapport du quatrième cycle sur l'Arménie évoquent et utilisent des données et des informations issues des travaux de la FRA à titre de matériel probant, notamment l'enquête EU-MIDIS, l'enquête sur les personnes LGBT, l'enquête sur les Roms, l'avis concernant la décision-cadre sur le racisme et la xénophobie – et plus particulièrement sur les droits des victimes de la criminalité –, ainsi que les rapports thématiques relatifs à l'Accès à des recours efficaces: la perspective des demandeurs d'asile, et à la Discrimination et aux crimes de haine à l'égard des personnes juives dans les États membres de l'UE: expériences et perceptions de l'antisémitisme.⁷ En outre, le Comité d'experts ad hoc sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM) renvoie aux rapports et enquêtes de la FRA (p.ex. l'enquête EU-MIDIS sur les Roms, le cadre d'indicateurs élaboré par le groupe de travail sur l'intégration des Roms, facilité par la FRA, les rapports thématiques de la FRA relatifs à l'éducation, au logement et au genre) dans ses rapports thématiques.⁸

⁴ Voir par exemple : CEDH, *M.S. c. Croatie* (n° 2), 19 février 2015, relatif à l'internement et au traitement sans le consentement de l'intéressé.

⁵ Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, rapport annuel sur les activités de l'ECRI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, ECRI(2016)28, Strasbourg, mai 2016. http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/library/PressReleases/217-26_05_2016_AnnualReport2015_en.asp#TopOfPage

⁶ <http://fra.europa.eu/fr/publications-and-resources/data-and-maps/obligations-int>

⁷ <http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/library/publications.asp#TopOfPage>

⁸ <http://www.coe.int/en/web/portal/cahrom>

Ces renvois contribuent à la diffusion, sur une base réciproque, des résultats des activités respectives du CdE et de la FRA. La consultation et le retour d'informations réciproques ainsi que la participation à des réunions et des manifestations font désormais partie intégrante des méthodes de travail des deux organisations.

Du 17 au 19 octobre 2016, un délégué de la FRA a participé pour la première fois à l'une des visites thématiques du CAHROM. Cette visite organisée en Grèce concernait la représentation des Roms dans les organes consultatifs et décisionnels, ainsi que dans la vie politique. Le délégué de la FRA a présenté le projet pour l'engagement local en faveur de l'inclusion des Roms (LERI) et accompagné les experts du groupe thématique au cours d'une visite de terrain à Mégare, l'une des deux localités du projet LERI en Grèce.

3.3. Evaluation de la coopération

La coopération est régulièrement analysée. Le Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT) du Comité des Ministres et le conseil d'administration de la FRA examinent et évaluent régulièrement les progrès de la coopération lors des échanges de vues qu'ils ont avec la personnalité indépendante désignée par le CdE, la présidente du conseil d'administration et le directeur de la FRA. De plus, les services des deux organisations effectuent des examens périodiques aux différents stades des activités et des projets alors que l'échange régulier d'informations entre les personnes de référence respectives et les réunions interinstitutionnelles contribuent encore au renforcement de la collaboration.

Partie II. Projets et activités menés (1^{er} juillet 2014 – 31 décembre 2016)

1. Exemples de coopération interinstitutionnelle et réglementaire

La personnalité indépendante désignée par le CdE a participé aux réunions du bureau exécutif de la FRA (26 septembre et 11 décembre 2014, 20 mai, 23 septembre et 15 décembre 2015, 26 février, 19 mai et 13 décembre 2016) et à celles du conseil d'administration de la FRA (11-12 décembre 2014, 20-21 mai, 23-25 septembre et 15-16 décembre 2015, 19-20 mai et 13-14 décembre 2016). Le représentant du Secrétariat du CdE a participé à toutes les réunions du conseil d'administration de la FRA en qualité d'observateur.

Le représentant du Secrétariat du CdE assiste en qualité d'observateur aux réunions régulières du comité de rédaction du rapport annuel (AREdit) du Conseil d'administration. Le comité AREdit a été créé en vue d'aider à la préparation du rapport annuel en perspective de son adoption par le Conseil d'administration de la FRA. Ce comité examine le premier projet du texte et livre ses commentaires et recommandations.

Le 22 janvier 2015, Morten Kjaerum, alors directeur de la FRA, et Maija Sakslin, alors présidente du Conseil d'administration de la FRA, se sont rendus au Conseil de l'Europe à Strasbourg. Ils sont intervenus devant le Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures du Comité des Ministres et ont aussi rencontré les ambassadeurs de l'UE auprès du Conseil de l'Europe et du Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme ainsi que d'autres hauts fonctionnaires. A cette occasion, la délégation de la FRA a discuté de la poursuite de la coopération entre la FRA et le Conseil de l'Europe.

Pour plus d'informations: <http://fra.europa.eu/en/speech/2015/fra-address-council-europes-committee-ministers-rapporteur-group-external-relations-gr>

Le directeur de la FRA, Michael O'Flaherty, a effectué sa première visite officielle au Conseil de l'Europe à Strasbourg, du 2 au 3 février 2016, afin de se présenter et d'exposer sa vision de l'avenir de l'Agence. Durant sa visite, il a également examiné des domaines d'intérêt commun et des lignes d'action inédites dans le contexte des nouveaux défis à l'échelle mondiale. Il a rencontré le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, le commissaire aux droits de l'homme, le

président de la Cour européenne des droits de l'homme, le Secrétaire général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, ainsi que divers directeurs généraux et directeurs du Conseil de l'Europe. Le directeur de la FRA a également rencontré les 28 chefs des représentations permanentes de l'UE et le chef de la délégation de l'UE auprès du CdE.

Le 4 octobre 2016, le directeur de la FRA, Michael O'Flaherty, a rencontré Thorbjørn Jagland, Secrétaire général du CdE et a prononcé un discours devant le Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures du Comité des Ministres au Conseil de l'Europe. Il a souligné l'importance de la coopération entre les deux organes à une époque où les droits de l'homme subissent une pression croissante. Le directeur de la FRA a également rencontré les 28 chefs des représentations permanentes de l'UE à la délégation de l'UE auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Le directeur de la FRA s'est encore entretenu avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour les questions relatives aux Roms et le Représentant spécial du Secrétaire général sur les migrations et les réfugiés.

Pour plus d'informations : <http://fra.europa.eu/en/news/2016/fra-and-council-europe-cooperation-key-ensuring-fundamental-rights-protection>

2. Autres contacts et activités de coordination au niveau interinstitutionnel

Le 13 novembre 2014, Morten Kjaerum, alors directeur de la FRA, s'est rendu au Conseil de l'Europe à Strasbourg. Il a rencontré le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, le Secrétaire général du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire, le Commissaire aux droits de l'homme, l'ambassadeur de l'UE et les ambassadeurs des Etats membres de l'UE auprès de l'Organisation. Lors de ces rencontres, il a discuté de la coopération entre la FRA et le CdE dans toute une série de domaines, dont la coopération avec les institutions nationales des droits de l'homme, et des résultats de la Conférence sur les droits fondamentaux. Les travaux de la FRA sur la violence contre les femmes, les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées, les crimes de haine et l'inclusion des Roms étaient aussi inscrits à l'ordre du jour.

..

Le 22 septembre 2016, les représentants de la FRA se sont rendus à Strasbourg pour y débattre avec les hauts fonctionnaires du CdE des possibilités de renforcer la synergie et la complémentarité des rapports annuels produits par chacune des organisations (le *Rapport sur les droits fondamentaux* de la FRA et le rapport du Secrétaire général du CdE relatif à *La situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit*). De surcroît, la FRA a examiné avec les hauts fonctionnaires du CdE les possibilités de mettre en place un système d'information sur les droits fondamentaux, réunissant des données de sources diversifiées, y compris les mécanismes des Nations unies et du CdE.

Le 14 octobre 2016, le directeur de la FRA a prononcé un discours devant la 108^e session plénière de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) à propos de questions touchant à l'État de droit en Europe. Il a ensuite engagé des pourparlers bilatéraux avec le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Le 6 décembre, le Directeur de la FRA s'est adressé au Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Les deux organisations ont ainsi eu l'occasion de renforcer leurs liens, d'établir des collaborations et de s'informer mutuellement de leurs travaux. Une attention particulière a été accordée à la migration, ainsi qu'aux droits de l'homme et aux entreprises, aux droits sociaux, aux mutilations génitales féminines et aux mariages forcés, aux victimes du terrorisme et aux droits des personnes LGBTI. Le Directeur de la FRA a exprimé son désir de renforcer davantage la coopération entre le CDDH et la FRA. Dans le cadre d'une réunion organisée en parallèle, le Directeur de la FRA a discuté avec M^{lle} Anna Rurka, présidente de la Conférence des ONG du Conseil de l'Europe, de questions liées à la situation des ONG dans l'UE et de la collaboration de l'agence avec la société civile.

3. Exemples de projets communs et d'autres types de coopération opérationnelle dans différents domaines thématiques

3.1. Projets communs FRA-CdE

Mise à jour et traductions du manuel de droit européen en matière de protection des données

Le manuel de droit européen en matière de protection des données, élaboré conjointement par la FRA et le Conseil de l'Europe avec le Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme, est le premier document de référence complet sur le droit du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne concernant la protection des données qui tient compte de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice de l'Union européenne. Il explique comment la protection des données est réglementée dans le droit de l'UE et dans la Convention du CdE pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, ainsi que dans d'autres instruments du CdE. Ce manuel est désormais disponible dans 22 langues officielles de l'UE ainsi que quatre autres langues (ukrainien, géorgien, coréen et macédonien).

En 2017, il est prévu d'actualiser le manuel afin de prendre en considération les développements législatifs intervenus aux niveaux de l'UE et du CdE. La nouvelle version devrait être disponible en mai 2018.

Pour plus d'informations: <http://fra.europa.eu/en/publication/2014/handbook-european-data-protection-law>
& <http://www.echr.coe.int/Pages/home.aspx?p=caselaw/otherpublications&c>.

Mise à jour et traductions du manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration

Le manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration porte sur le droit applicable dans le domaine de l'asile, des frontières et de l'immigration qui découle des deux systèmes européens : celui de l'Union européenne et celui du Conseil de l'Europe. Cet ouvrage est désormais disponible en 22 langues officielles de l'UE et 2 autres (turc et russe).

Une actualisation en est prévue d'ici deux ans en vue de prendre en compte les développements législatifs aux niveaux de l'UE et du CdE.

Pour plus d'informations: <http://fra.europa.eu/en/publication/2013/handbook-european-law-relating-asylum-borders-and-immigration> & <http://www.echr.coe.int/Pages/home.aspx?p=caselaw/otherpublications&c>.

Mise à jour du manuel de droit européen en matière de non-discrimination

Le manuel de droit européen en matière de non-discrimination est l'œuvre commune de la Cour européenne des droits de l'homme et de la FRA. Il s'agit d'un document de référence complet sur le droit de la non-discrimination et les notions clés correspondantes. Le manuel devrait être actualisé en 2017.

Pour plus d'informations: <http://fra.europa.eu/en/publication/2011/handbook-european-non-discrimination-law> & <http://www.echr.coe.int/Pages/home.aspx?p=caselaw/otherpublications&c>

Publication et traductions du Manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre 2015, la FRA, la Division des droits des enfants du CdE et la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) ont lancé le Manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant. Ce premier guide exhaustif

de droit européen en matière de droits de l'enfant tient compte à la fois de la jurisprudence de la CEDH et de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).

Le 5 avril 2016, le Manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant a été présenté à la conférence sur la stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant, qui s'est tenue à Sofia. La FRA a exposé les perspectives du manuel sur les thèmes de la protection de l'identité personnelle, du droit à la famille et à la protection alternative, de la protection contre la violence et l'exploitation, ainsi que de la migration et de l'asile.

Le manuel est disponible dans 21 langues officielles de l'UE.

Pour plus d'informations: <http://fra.europa.eu/en/publication/2015/handbook-european-law-child-rights> & <http://www.echr.coe.int/Pages/home.aspx?p=caselaw/otherpublications&c>

Publication du Manuel de droit européen en matière d'accès à la justice

Le 22 juin 2016, la FRA et la Cour européenne des droits de l'homme ont lancé un guide pratique de droit européen en matière d'accès à la justice. Ce Manuel est un guide complet relatif au droit européen dans ce domaine. Il cherche à sensibiliser et à améliorer les connaissances au sujet des normes pertinentes mises en place par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, en particulier à travers la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE et la Cour européenne des droits de l'homme. L'ouvrage est actuellement disponible dans 22 langues officielles de l'UE.

Pour plus d'informations: <http://fra.europa.eu/en/project/2014/handbook-access-justice-europe> <http://fra.europa.eu/en/press-release/2016/new-practical-guide-access-justice-european-law> & <http://www.echr.coe.int/Pages/home.aspx?p=caselaw/otherpublications&c>

Le Programme européen de formation aux droits de l'homme pour des professionnels du droit – HELP utilise les manuels de la FRA comme référence essentielle pour concevoir des formations en ligne. Il en est notamment ainsi de deux formations mises au point dans le cadre du projet « HELP dans les 28 » financé par l'UE sur « La lutte contre le racisme, la xénophobie et l'homophobie/transphobie » et « La protection des données ». Des programmes types ont été rendus disponibles au premier trimestre de 2016 et neuf formations seront ensuite dispensées dans neuf pays de l'UE. De nouvelles formations HELP seront étendues et mises au point dans l'avenir.

3.2. Coopération opérationnelle dans différents domaines thématiques

Racisme, xénophobie et intolérance associée

En réponse aux conclusions du Conseil sur la lutte contre les crimes de haine dans l'UE, la FRA a constitué un groupe de travail sur l'amélioration de l'enregistrement et du signalement des infractions motivées par la haine auquel participent les 28 Etats membres de l'UE, la Commission européenne, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe. Des organisations de la société civile ont aussi été invitées à y participer sur une base ad hoc. La FRA et la présidence italienne du Conseil de l'Union européenne ont accueilli la première réunion du groupe de travail le 4 novembre 2014 à Rome. La deuxième réunion du groupe de travail a été organisée en collaboration avec la présidence lettone du Conseil de l'UE le 30 mars 2015 à Riga. La formation en ligne HELP sur les crimes de haine (mise au point en coopération avec le BIDDH-OSCE) a aussi été présentée lors la réunion de ce groupe de travail qui s'est tenue le 24 novembre 2015 à Luxembourg.

Pour plus d'informations: <http://fra.europa.eu/en/news/2014/fra-co-hosts-inaugural-meeting-hate-crime-working-party> & <http://fra.europa.eu/en/event/2015/member-states-and-fra-seek-ways-improve-hate-crime-reporting-and-recording>

En outre, la FRA partage régulièrement ses données probantes en matière de racisme, de discrimination ethnique, de xénophobie et d'intolérance liée à ces matières avec l'ECRI, notamment dans le cadre de la plateforme collaborative CdE-FRA-Equinet-REINDH consacrée aux crimes de haine, mais aussi d'autres réunions portant sur ce thème.

Les 25 et 26 juillet, la FRA a assisté à un séminaire intitulé « HELP dans les 28 États membres: un séminaire européen sur la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'homophobie et la transphobie » à l'École espagnole de la magistrature, à Barcelone. Cet événement s'inscrivait dans le cadre du programme de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (programme HELP) du Conseil de l'Europe. L'objectif du séminaire était de former des praticiens du droit et de se pencher avec eux sur la législation de l'UE et du Conseil de l'Europe, ainsi que d'étudier les derniers développements de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice de l'UE en matière de protection contre le racisme, la xénophobie, l'homophobie et la transphobie.

Cooper Coopération relative aux Roms et aux Gens du voyage

La coopération générale entre le CdE et la FRA concernant les Roms prend diverses formes. Des réunions régulières sont organisées afin d'échanger des informations et de coordonner le travail. À titre d'exemple, le 26 janvier 2016, une consultation bilatérale de haut niveau sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage s'est tenue entre le directeur du département Égalité et droits des citoyens de la FRA et le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) pour les questions relatives aux Roms du Conseil de l'Europe.

Pour répondre aux demandes du RSSG du CdE, le 9 mars 2016, la FRA a organisé un atelier informel consacré aux indicateurs de l'intégration des Roms, élaborés par le groupe de travail mis en place à cet effet et facilité par la FRA. Le RSSG et le directeur de l'équipe d'assistance du RSSG ont participé à cet atelier.

Aux mois d'octobre 2015 et avril 2016, la FRA a assisté aux 10^e et 11^e réunions du CAHROM et livré une présentation portant sur le cadre d'indicateurs élaboré par le groupe de travail sur l'intégration des Roms, sur une actualisation de l'enquête EU-MIDIS II et sur le projet LERI pour l'engagement local en faveur de l'inclusion des Roms. Dans le rapport de la 10^e réunion du CAHROM, il est précisé ceci (paragraphe 35): « Le CAHROM note la nécessité de suivre les indicateurs d'intégration des Roms fournis par la FRA en vue de les prendre en considération dans tous les États membres du Conseil de l'Europe ». Aux mois d'octobre 2014, ainsi que de janvier et novembre 2015, la FRA et le CdE ont veillé à la coopération opérationnelle dans l'une des localités où interviennent à la fois la FRA dans le cadre du projet pour l'engagement local en faveur de l'inclusion des Roms (projet LERI) et le CdE dans le cadre de ROMED II et ROMACT. Les deux équipes du projet communiquent activement et échangent des informations pertinentes.

Les 28 octobre 2015 et 29 avril 2016, la FRA a participé à la réunion internationale de coordination des organisations pour ce qui est des questions relatives aux Roms, qui a réuni la Commission européenne, la Banque mondiale, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le CdE et la FRA.

Du 15 au 18 novembre 2016, l'agence a apporté sa contribution à différentes sessions de la 12^e réunion plénière du Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM) du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Elle a également fait le point sur le modèle d'indicateurs structure-processus-résultats destinés à mesurer les progrès dans la mise en œuvre des stratégies nationales en faveur de l'intégration des Roms, et traité des développements et des prochains résultats de son projet LERI sur l'engagement local en faveur de l'inclusion des Roms.

En 2016, la FRA a assisté aux deux premières réunions de coordination des organisations intergouvernementales mises en place par le RSSG du CdE pour les questions relatives aux Roms, qui ont eu lieu en marge des 10^e et 11^e sessions plénières du CAHROM.

Egalité et non-discrimination

Projets de la FRA relatifs aux droits des personnes handicapées

La FRA a régulièrement pris part aux réunions du Comité ad hoc du Conseil de l'Europe sur les droits des personnes handicapées (CAHDPH), dans le cadre desquelles elle a présenté ses travaux sur les droits des personnes handicapées et participé aux discussions visant à encadrer les activités futures du Comité (1-3 octobre 2014, 22-24 avril 2015, 5-7 octobre 2016). De surcroît, la FRA a mis à profit sa présence à Strasbourg pour discuter de son travail sur les droits des personnes handicapées avec ses homologues de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le bureau du Commissaire aux droits de l'homme.

La FRA s'est à de nombreuses reprises engagée dans le développement de la Stratégie du Conseil de l'Europe en faveur des personnes handicapées 2017-2023. Au mois de novembre 2014, la FRA a soumis une contribution écrite à la discussion de la task-force du CAHDPH relative aux domaines prioritaires pour la future Stratégie du Conseil de l'Europe en faveur des personnes handicapées. Les 5 et 6 novembre 2015, le CdE et le ministère irlandais de la justice et de l'égalité ont tenu une conférence visant à faire le bilan des acquis de la mise en œuvre du plan d'action 2006-2015 du Conseil de l'Europe sur le handicap, et à définir les priorités et principaux vecteurs d'action de la future stratégie en faveur des personnes handicapées. La FRA s'est engagée avec la task-force responsable et, en juillet 2016, a pris part à la consultation relative au projet de stratégie en faveur des personnes handicapées 2017-2023. Par ailleurs, la FRA a fourni des informations sur ses travaux d'élaboration d'indicateurs relatifs à la mise en œuvre de la CRPD, en perspective d'une contribution potentielle du CdE dans cette matière.

La FRA a également livré des commentaires dans le contexte de la préparation d'un *protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (Convention d'Oviedo) relatif à la protection des droits de l'homme et de la dignité des personnes atteintes de troubles mentaux dans le cadre d'un internement ou traitement sans leur consentement*. Le 22 juin 2015, le directeur général aux droits de l'homme et à l'État de droit du CdE a envoyé au directeur faisant fonction de la FRA un courrier invitant l'Agence à soumettre ses observations sur le projet de texte du protocole additionnel. L'Agence a communiqué ses commentaires en décembre 2015, se fondant sur de précédents commentaires relatifs à un pré-projet déposé en juin 2014.

Les précédents travaux de la FRA relatifs aux droits des personnes handicapées continuent de faire autorité pour toutes les parties concernées, notamment pour ce qui est d'émettre des recommandations basées sur des données probantes. Le rapport publié en 2012 sur le placement et le traitement sans leur consentement des personnes handicapées, y compris ses résultats des travaux de terrain, a été largement exploité dans un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (affaire MS c. Croatie n°2). En outre, l'analyse des normes du Conseil de l'Europe réalisée par la FRA a été mise en lumière dans un rapport du Comité des affaires sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), publié en mars 2016. Ce rapport de l'APCE se fonde notamment sur l'apport de la FRA à la consultation publique relative au projet de protocole additionnel à la Convention d'Oviedo.

Le 22 avril 2015, FRA a présenté ses travaux sur le droit à la participation politique des personnes handicapées lors d'une audition de la sous-commission sur le handicap et l'inclusion de la commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'APCE. À la suite de cela, la commission a commencé un rapport sur la participation politique des personnes handicapées. Les représentants de la commission ont ensuite rencontré la FRA le 24 octobre 2016 en vue de discuter du droit à la participation politique des personnes handicapées. Cette réunion figurait au programme de la visite d'inspection en Autriche de la commission, une visite qu'elle a menée dans le cadre de la rédaction du rapport. Le projet de résolution accompagnant le rapport a

ensuite été adopté unanimement par le comité le 24 janvier 2017 et sera discuté en plénière en mars 2017.

Le 22 mars 2016, la FRA a présenté ses travaux consacrés à l'élaboration d'indicateurs relatifs aux droits des personnes handicapées lors de la conférence de Sofia sur « L'égalité de jouissance des droits de l'homme et des libertés des personnes handicapées: réalisations et défis ». Cette conférence était organisée sous l'égide de la présidence bulgare du Comité des ministres au Conseil de l'Europe.

Se fondant sur des données actuelles relatives aux droits des personnes handicapées, la FRA a, en juin 2016, fourni des informations sur l'impact des mesures d'austérité sur lesdits droits dans le cadre de la préparation de la visite en Grèce du Commissaire aux droits de l'homme en juillet 2016.

Égalité entre les femmes et les hommes

L'Unité pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe a pris part au forum des droits fondamentaux de la FRA (20-23 juin 2016). Elle y a présenté les travaux et les normes du CdE pour lutter contre le discours de haine sexiste et a fait le lien avec la stratégie du CdE en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017 et la Convention d'Istanbul. Elle a également évoqué les travaux qu'effectue actuellement la commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes en vue de préparer un projet de recommandation du Comité des ministres visant à lutter contre le sexisme et le discours de haine sexiste.

Violence sexiste à l'égard des femmes

Le 19 septembre 2014, Morten Kjaerum, alors directeur de la FRA, a été invité à présenter l'enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes à la conférence « A l'abri de la peur, à l'abri de la violence » marquant l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul, qui était coorganisée par le Conseil de l'Europe, le ministère italien des Affaires étrangères et la Chambre des Députés italienne à Rome.

Pour plus d'informations: <http://www.coe.int/en/web/istanbul-convention/home> and <http://fra.europa.eu/en/speech/2014/safe-fear-safe-violence-celebrating-entry-force-istanbul-convention>

Une Conférence intitulée « Une Europe à l'abri de la violence fondée sur le genre : de l'engagement à l'action » a été organisée les 27 et 28 mai 2015 à Prague (République tchèque) par la [Fondation Open Society de Prague](#) dans le cadre d'un programme financé par des subventions de la Norvège, en coopération avec la FRA et le [Conseil de l'Europe](#). A la fin de la conférence, les participants ont appelé les pays européens à signer, ratifier et appliquer la Convention d'Istanbul.

Pour plus d'informations: <http://www.dejmezenamsanci.cz/en/about-the-programme/news/call-to-action-istanbul-convention>

Le 22 octobre 2015, la FRA a pris part à une conférence organisée par le Conseil de l'Europe dans le cadre de la présidence de la Bosnie-Herzégovine et relative à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. La FRA est intervenue afin de commenter l'importance de l'article 11 portant sur la collecte des données et sur les résultats de l'enquête de l'Agence relative à la violence à l'égard des femmes.

Du 21 au 23 septembre 2016, la FRA a livré un avis d'expert à l'occasion de la 2^e réunion du groupe de rédaction du CDDH sur les mutilations génitales et les mariages forcés, qui s'est tenue à Strasbourg.

Le 10 novembre 2016, l'Agence a rencontré à Strasbourg le groupe d'experts du Conseil de l'Europe (GREVIO) chargé de veiller à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. La FRA a présenté son travail sur la violence fondée sur le genre, notamment l'enquête à grande échelle de l'agence sur la violence à l'égard des femmes, et la publication plus récente de données sur la crise des réfugiés.

Droits des personnes LGBTI

Le 12 mai 2015, la FRA et le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe ont lancé un débat sur les droits fondamentaux des personnes intersexuées à l'occasion du Forum IDAHO (Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie) accueilli par le Gouvernement monténégrin. A cette occasion, le Bureau du Commissaire a présenté un document thématique sur les droits de l'homme et les personnes intersexuées et la FRA a présenté son « Focus » sur les défis que rencontrent les personnes intersexuées en matière de droits fondamentaux dans l'UE. La FRA et le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe ont aussi présenté ces documents conjointement lors d'une manifestation de l'intergroupe du Parlement européen sur les droits des LGBTI le 8 septembre 2015.

Les 5 et 6 avril 2016, la FRA a participé à une session thématique consacrée aux enfants LGBTI lors de la conférence d'inauguration de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant, organisée à Sofia, en Bulgarie. Pendant son intervention, l'Agence a présenté les résultats de sa recherche sur les enfants transgenres et intersexués dans les États membres de l'UE.

Pour plus d'informations: <http://fra.europa.eu/fr/event/2015/droits-humains-des-personnes-intersexuees-les-defis-relever> & <http://www.gov.me/en/IDAHO-Montenegro-2015/>

Les 17 et 18 novembre 2016, l'agence a participé aux réunions du réseau gouvernemental européen des points de contact LGBTI à Strasbourg. Elle a pris la parole durant la séance plénière, qui était axée sur les défis en matière de droits de l'homme que rencontrent les enfants et les jeunes transgenres et intersexués dans leur vie quotidienne et a présidé une séance thématique sur le thème des réfugiés LGBTI.

Pour plus d'informations : <https://www.coe.int/en/web/sogi/-/roundtable-of-the-european-governmental-lgbti-focal-points-network>

Droits de l'enfant

La FRA a assisté, les 9 et 10 décembre 2014, à une conférence organisée par la présidence belge du Conseil de l'Europe sur les difficultés que les décideurs rencontrent dans l'application de la notion complexe d'intérêt supérieur de l'enfant.

Les 12 et 13 mai 2015, et les 20 et 21 octobre 2015, la FRA a pris part aux 2^e et 3^e réunions du Comité d'experts en vue de contribuer et de collaborer au projet de Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (DECS-ENF), en interaction avec d'autres experts des États membres du CdE, de la Commission européenne et des organisations non gouvernementales.

Les 5 et 6 avril 2016, la FRA a participé à Sofia à la conférence de haut niveau du Conseil de l'Europe où a été inaugurée la nouvelle Stratégie 2016-2021 du CdE pour les droits de l'enfant. Cette stratégie a été adoptée le 3 mars 2016 par le Comité des Ministres et identifie cinq domaines prioritaires pour tous les enfants: égalité des chances; participation; vie exempte de violence; justice adaptée aux enfants et droits de l'enfant dans l'environnement numérique. Par ailleurs, la FRA s'est exprimée lors d'un événement parallèle sur le manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant ainsi que dans le cadre d'une séance thématique sur le droit à la non-discrimination des jeunes LGBTI.

Le 29 septembre 2016, l'Agence a participé à la première réunion du Comité ad hoc sur les droits de l'enfant (CAHENF) à Strasbourg. L'une de ses principales missions consiste à superviser la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe 2016-2021 pour les droits de l'enfant. La FRA a exposé une actualisation de ses activités relatives aux enfants migrants.

En différentes occasions, la FRA a diffusé des informations pertinentes du CdE par le biais de ses réseaux sociaux et collabore avec le CdE en vue de sensibiliser les enfants à l'importance de leurs droits. Les vidéos de la FRA sur la sensibilisation des enfants à leur droit d'être entendu, à leur droit à l'information et à la protection, peuvent être consultées sur la page web du CdE. En perspective de la journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, la FRA a diffusé, le 18 novembre 2015, un message vidéo de sensibilisation aux questions d'exploitation et d'abus sexuels. Des actualisations conjointes des activités du CdE et de la FRA en relation avec les droits des enfants ont été fournies lors des conférences annuelles du réseau européen des médiateurs des enfants (ENOC) en septembre 2015 et 2016.

Projet de la FRA : une justice adaptée aux enfants

En sa qualité de membre du réseau informel du Comité européen de coopération juridique (CDCJ), la FRA contribue à l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre des lignes directrices du Comité des Ministres du CdE sur une justice adaptée aux enfants (2010). Il s'agit notamment d'utiliser l'Instrument d'Assistance Technique et d'Échange d'Informations (TAIEX), l'Académie de droit européen et l'Agence de l'UE pour la formation des services répressifs (CEPOL) pour proposer aux juges, aux procureurs et aux avocats des formations portant sur l'application des lignes directrices basées sur le projet de la FRA consacré aux enfants et à la justice.

FRA a coorganisé, le 3 juin 2015 à Bruxelles, avec l'Unicef et en partenariat avec l'intergroupe du Parlement européen sur les droits de l'enfant, un débat intitulé « Donner la priorité à l'accès à la justice de tous les enfants en Europe et au-delà ». Le président du Comité de Lanzarote du Conseil de l'Europe est intervenu à cette occasion.

Pour plus d'informations: <http://fra.europa.eu/en/photo-gallery/2015/prioritizing-access-justice-all-children-europe-and-beyond-conference>

Les 21 et 22 octobre 2016 a eu lieu la 2^e conférence nationale sur le bien-être des enfants, au cours de laquelle le CdE et la FRA ont été invités par le président maltais à s'exprimer sur l'accès à la justice des enfants vulnérables, en particulier ceux placés sous protection alternative.

Asile, immigration et intégration des migrants, visas et contrôle aux frontières

La FRA et le CdE ont continué à collaborer au sein du FC de Frontex.

La FRA a sollicité le soutien du CPT en vue d'une contribution au projet du Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) établissant un cadre pour une équipe européenne de contrôleurs des retours forcés (EPFRM). Ce projet a été mis au point au printemps 2014 et actualisé en septembre 2015. Il propose un modèle de collaboration pour le contrôle des retours forcés entre les Etats membres de l'UE et les Etats associés liés par la directive « retour » (2008/115/CE).

Le 10 novembre 2014, l'APCE et le Commissaire aux droits de l'homme ont participé à la Conférence sur les droits fondamentaux tenue à Rome. Cette conférence a été l'occasion d'examiner les problèmes liés aux droits fondamentaux dans le domaine de l'asile, des frontières et de l'intégration des migrants.

Pour plus d'informations: <http://fra.europa.eu/en/news/2014/fundamental-rights-conference-2014-concludes-eu-needs-more-holistic-approach-migration>

Rapport de la FRA Détention d'enfants pour des motifs liés à la migration

Le projet d'étude de la FRA sur la détention d'enfants issus de l'immigration, qu'il s'agisse de mineurs non accompagnés ou d'enfants accompagnés de leur parents ou d'un tuteur, a été réalisé en concertation avec le CdE. Les travaux de la FRA complètent les initiatives du CdE sur la détention liée à l'immigration et a également pour objet d'encadrer ses travaux relatifs à l'élaboration de règles européennes la matière.

Pour plus d'informations: <http://fra.europa.eu/en/project/2016/migration-detention-children>

Tutelle des mineurs non accompagnés

La FRA a eu de nombreuses interactions et consultations informelles avec le CdE en ce qui concerne la tutelle des mineurs non accompagnés dans le cadre des travaux du Conseil sur les enfants et la migration (notamment en collaboration avec le CAHENF, l'APCE). La contribution de la FRA en cette matière se lit dans les importants travaux qu'elle a réalisés sur ce chapitre et, en particulier, dans son rapport relatif aux systèmes de tutelle d'enfants privés de la protection parentale dans l'UE et dans le manuel produit conjointement par l'Agence et la Commission européenne et relatif à la tutelle des enfants privés de protection parentale – un manuel destiné à renforcer les systèmes de tutelle de manière à subvenir adéquatement aux besoins spécifiques des enfants victimes de la traite.

Accès à une justice efficace et indépendante

La FRA a participé, les 6 et 7 novembre 2014, à une formation de l'ERA intitulée « Améliorer les conditions de détention » organisée en coopération avec le Conseil de l'Europe. Cette formation a été propice à des consultations avec des experts du CdE sur le projet de 2015 sur les établissements pénitentiaires et la détention.

Pour plus d'informations: https://www.era.int/cgi-bin/cms?_SID=f191c26e196066c025c7b63ee4e3d591d2f1d2e100339991169756&_sprache=en&_bereich=artikel&_aktion=detail&idartikel=124669

La FRA a participé, les 6 et 8 mai 2015 à Strasbourg, à une formation de l'ERA sur les conditions de détention en Europe. Cette formation était la deuxième d'une série de trois. La troisième formation, qui a eu lieu en octobre 2016 à Madrid, était une bonne occasion de présenter le rapport de la FRA sur la détention et ses alternatives, alors à paraître (novembre 2016).

Pour plus d'informations: https://www.era.int/cgi-bin/cms?_SID=a546fac022e8b724a55baef72577bf6cb3bb599300382041170836&_sprache=en&_bereich=artikel&_aktion=detail&idartikel=125027

Droits sociaux

La présidence belge du Conseil de l'Europe a organisé, les 12 et 13 février 2015 à Bruxelles, une conférence de haut niveau sur les droits sociaux intitulée « L'avenir de la protection des droits sociaux en Europe ». A cette occasion, des membres du comité scientifique de la FRA ont parlé des relations entre le Conseil de l'Europe et l'UE en matière de droits sociaux en mettant l'accent sur la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Pour plus d'informations: <http://www.coe.int/en/web/turin-process/conference-brussels> & <http://fra.europa.eu/en/news/2015/fra-contributes-council-europe-event-social-rights>

La FRA a participé à la première réunion de la Plateforme européenne de cohésion sociale, qui s'est tenue du 27 au 28 juin à Strasbourg. La Plateforme a été créée sous forme de comité ad hoc en réponse à la demande de plusieurs États membres du Conseil de l'Europe de créer une structure intergouvernementale pour mieux intégrer l'aspect social dans les activités de

l'organisation. Elle possède un mandat de deux ans, courant de janvier 2016 à décembre 2017, et est ouverte à tous les États membres, aux organismes et institutions du Conseil de l'Europe, mais aussi aux organisations internationales et aux autres parties prenantes.

Pour plus d'informations: <https://www.coe.int/en/web/human-rights-rule-of-law/-/first-meeting-of-the-european-social-cohesion-platform>

Société de l'information, respect de la vie privée et protection des données

Projet de la FRA : Autorités nationales de renseignement et surveillance dans l'UE : protection des droits fondamentaux et voies de recours

Le 20 mars 2015, la FRA a pris part à la session plénière de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe tenue à Strasbourg au cours de laquelle elle a présenté ses travaux sur la protection des droits fondamentaux et les voies de recours dans le cadre du travail de surveillance des autorités nationales de renseignement dans l'UE.

Les résultats du projet de la FRA relatif à la protection des droits fondamentaux dans le cadre de la surveillance à grande échelle ont été présentés au Forum mondial de la démocratie, qui s'est déroulé du 18 au 20 novembre 2015.

La FRA et le CdE ont continué de collaborer à la préparation de la deuxième phase de ces travaux, s'agissant ici de l'aspect travail de terrain.

Pour plus d'informations: <http://fra.europa.eu/en/project/2014/national-intelligence-authorities-and-surveillance-eu-fundamental-rights-safeguards-and>

Bioéthique

Le 5 décembre à Strasbourg, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) s'est jointe à d'éminents experts participant à un séminaire de haut niveau en bioéthique organisé par le Conseil de l'Europe. Le Directeur de la FRA a présidé un groupe consacré à l'avenir de la jurisprudence en matière de bioéthique et des droits de l'homme.

Pour plus d'informations : <http://www.coe.int/fr/web/bioethics/-/international-case-law-in-bioethics-insight-and-foresig-2>

Éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, et promotion des droits fondamentaux

Les 24 et 25 septembre 2015, la FRA a pris part à une conférence organisée par le CdE et intitulée: « Droits de l'homme et démocratie en action: L'éducation comme moyen de lutte contre l'extrémisme et la radicalisation », qui s'est tenue à Strasbourg. Des représentants des ministères de l'éducation, des professionnels du secteur et des organisations de la société civile se sont rencontrés afin de discuter du rôle de l'éducation comme moyen de lutte contre l'extrémisme et la radicalisation. La conférence a exploré les moyens de mieux soutenir et d'approfondir ces travaux dans les années à venir, en particulier dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme.

Le 15 octobre 2015, la FRA a participé à une réunion portant sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. L'Agence y a présenté ses activités dans ces domaines et discuté de la manière dont les évaluations pourraient encourager plus efficacement l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. Ces réflexions ont alimenté l'évaluation de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme.

Le 16 octobre 2015, la FRA a pris part à la 4^e réunion du groupe de contact international sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme qui avait pour objet les priorités actuelles et les synergies futures du groupe.

Les 16 et 17 juin 2016, la FRA a assisté à l'édition 2016 de la Conférence annuelle de la plateforme du Programme de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (programme HELP) du Conseil de l'Europe. Cette réunion a été l'occasion de discuter de la dimension méthodologique du Programme HELP. Elle a aussi permis d'échanger des informations sur les meilleures pratiques en vue d'une application cohérente et harmonisée de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme par les juridictions nationales, ainsi que de relever les besoins de formation et les perspectives de collaboration en la matière. La conférence a également été l'occasion de présenter le manuel HELP de méthodologie de la formation aux droits de l'homme pour les praticiens du droit.

Les 6 et 7 octobre 2016, la FRA a assisté à la réunion annuelle du groupe de contact international sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, qui réunit des représentants du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne, de la Direction générale Éducation et culture, du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, de l'Organisation des États américains, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et de la FRA.

Pour plus d'informations: <http://www.coe.int/en/web/edc/international-contact-group>

Le 7 octobre 2016, à l'occasion d'une table ronde sur les perspectives et les possibilités en matière d'enseignement des droits humains aux jeunes, organisée dans le cadre du 3^e Forum du CdE *Repères* sur l'éducation aux droits de l'homme, la FRA a présenté sa propre stratégie et ses activités dans le domaine de la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux droits fondamentaux.

Pour plus d'informations: <http://www.coe.int/en/web/human-rights-education-youth/-/3rd-compass-forum-on-human-rights-education>

Forum des droits fondamentaux 2016

En 2015-2016, le Conseil de l'Europe s'est joint au Conseil consultatif du Forum des droits fondamentaux 2016 et a fourni une contribution et des suggestions appréciables en vue de conclure des synergies visant le noyau thématique du Forum, à savoir l'inclusion, la protection des réfugiés et l'ère numérique. Le format du Forum et le choix des orateurs en plénière et en groupes de travail a permis l'inclusion de différents organes du Conseil de l'Europe.

Pour plus d'informations: <http://www.fundamentalrightsforum.eu/>

Droits de l'homme au niveau local

La FRA et le Congrès des autorités locales et régionales du Conseil de l'Europe ont collaboré plusieurs années dans le domaine des droits de l'homme à l'échelon local. Dans la foulée de cette coopération, l'Agence a été invitée en 2016 par le Congrès à se joindre au groupe d'experts du CdE sur les droits de l'homme au niveau local. Le groupe doit contribuer à l'élaboration d'un manuel destiné aux autorités locales et régionales à propos de la mise en œuvre d'une approche basée sur les droits de l'homme à l'échelle locale. Ce manuel complétera la boîte à outils « *Joining up Fundamental Rights* » (« s'engager dans les droits fondamentaux ») de la FRA, dont l'objet est d'étudier la manière dont les villes peuvent améliorer l'application des droits humains à l'échelon local.

Les 2 et 3 juin 2016, la FRA a rencontré la délégation du Réseau des cités interculturelles du CdE au cours d'une visite d'étude à Vienne. L'Agence a présenté aux autorités locales concernées ses derniers travaux dans le domaine des droits de l'homme, de l'intégration des Roms et des migrations.

Le 21 septembre 2016, le groupe d'experts s'est rencontré pour la première fois afin de discuter de la teneur du manuel ainsi que du projet de calendrier. L'ouvrage sera prêt en août 2017 et

sera présenté aux autorités locales et régionales lors d'un colloque organisé à Middelburg en septembre 2017.

Pour plus d'informations: <http://fra.europa.eu/en/joinedup/home>

Le 30 novembre 2016, la FRA a participé à la seconde réunion du groupe d'experts du congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe à Paris. Les membres ont discuté des principaux sujets et questions qui seront repris dans un manuel sur les droits de l'homme destiné à aider les représentants élus et le personnel des municipalités locales à appliquer les droits de l'homme dans leur travail. Le groupe d'experts travail sur recueil des pratiques encourageantes clés et se réunira à nouveau en avril 2017 dans les locaux de la FRA pour réviser la première mouture du manuel.

3.3. Coopération CdE-FRA-Equinet-ENNHRI dans le cadre des plateformes thématiques

Le CdE, le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet), le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (ENNHRI) et la FRA ont réaffirmé, lors de la conférence commune organisée en octobre 2013 à Vienne, leur volonté de collaborer pour renforcer la protection des droits de l'homme en Europe en mettant l'accent sur quatre sujets (l'asile et les migrations, l'intégration des Roms, la lutte contre les crimes de haine et la promotion des droits économiques et sociaux et de l'égalité socio-économique).

Asile et migration

La première réunion de la plateforme CdE-FRA-ENNHRI-EQUINET sur les droits des demandeurs d'asile et des migrants s'est tenue le 24 septembre 2014 à Vienne.

La plateforme CdE-FRA-ENNHRI-EQUINET sur les droits des demandeurs d'asile et des migrants s'est de nouveau réunie les 15 et 16 février 2016 à Vienne.

Intégration des Roms

Au mois de juin 2016, la troisième réunion de la « Plateforme opérationnelle sur l'égalité des Roms » (OPRE) a réuni le Conseil de l'Europe et la FRA, ainsi que des membres du Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet) et du Réseau européen des institutions nationales de droits de l'homme (REINDH). Convoquée sous les auspices de la commission nationale grecque des droits de l'homme, la réunion s'est également ouverte à des représentants de la DG Justice et consommateurs de la Commission européenne, du Bureau pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme de l'OSCE et de son point de contact pour les questions relatives aux Roms et aux Sintî, ainsi que du bureau européen du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. Les participants ont discuté des défis que rencontrent actuellement les communautés roms en Europe. Ils ont également étudié les réponses communes potentielles qui pourraient avoir une influence positive sur la jouissance des droits fondamentaux des Roms. L'accent a tout particulièrement porté sur la question du droit au logement et des expulsions. La FRA a fait le point sur ses travaux concernant les Roms et a insisté sur les prochains résultats et publications.

La plateforme OPRE a rédigé une déclaration commune sur les évictions de Roms et de Gens du voyage en Europe. Cette déclaration a été publiée le 29 juin 2016 et mise en ligne sur le site web de l'OPRE (http://a.cs.coe.int/team81/opre_platform/SitePages/Home.aspx), ainsi que sur les sites respectifs du REINDH, d'Equinet et du RSSG du CdE pour les questions relatives aux Roms.

Lutter contre les crimes de haine

Le plan de travail de la plateforme relative aux crimes de haine a été adopté en février 2015. La plateforme s'est réunie avec le groupe de travail sur le crime de haine le 31 mars 2015 à Riga. Les 28 et 29 avril 2016, la FRA et la Présidence néerlandaise du Conseil de l'UE ont organisé, à Amsterdam, la quatrième réunion du groupe de travail sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine.

Les 18 et 19 octobre 2016, la FRA a lancé sa réunion inaugurale du sous-groupe sur les méthodologies d'enregistrement et de collecte des données sur les crimes de haine.

Droits sociaux et économiques

Le 15 octobre 2015, la FRA a pris part à la première réunion de la Plateforme collaborative sur les droits sociaux et économiques à Strasbourg. Plus de 30 représentants de quatre partenaires de la plateforme ont marqué leur accord sur la promotion des droits économiques et sociaux, et, en particulier, sur la promotion d'une adhésion plus large à la nouvelle Plateforme des droits sociaux.

Le 28 janvier 2016, la FRA a assisté à la 2^e réunion de la Plateforme collaborative des droits économiques et sociaux – entreprise commune réunissant également le Conseil de l'Europe, le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (REINDH) et le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet). Les discussions ont porté sur la mise en œuvre du « processus de Turin » et sur ses relations avec les activités de chacun des partenaires. La FRA a alimenté la discussion en présentant ses travaux relatifs aux droits sociaux et a mis en lumière les efforts déployés par l'UE pour établir un « pilier européen des droits sociaux ».